

**SESSION ORDINAIRE
EN DATE DU
11 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

Etaient présents : Mrs DOUCET, FOURNIER, Madame PAYE, Mrs ROBINET, MITTEAU, MORIN, RICHARD, CHIRITescu-CRISAN et BOISTARD.

Etaient excusés : Mrs CARREAU, YVELIN, LANGLET, Mme BEDU-SEPTIER et Mr VAN HUFFEL

**Etait absente : Madame CHARTIER,
Secrétaire de séance : Madame PAYE.**

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

Monsieur le Maire informe les élus de l'organisation d'une réunion publique à Sury-ès-Bois le lundi 18 février à 18h30 à la salle des fêtes dans le cadre « du grand débat national » en présence de Mr CORMIER-BOULIGEON François, député de la circonscription.

Point sur les travaux de la station d'épuration et du poste de refoulement

Monsieur le Maire présente le bilan de la réunion du 6 février concernant les travaux de reconstruction de la station d'épuration ainsi que le poste de refoulement.

Le planning établi pour la station d'épuration est le suivant :

- Fin février : dépôt du permis de construire
- Délai d'instruction de 2 mois (minimum)
- Début juin : commencement des travaux

Les travaux du poste de refoulement interviendront au printemps 2020.

- Juin 2020 : fin des travaux (station et poste de refoulement)

N° 2019-001 - Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accroissement d'activité et la réorganisation du service technique, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps incomplet à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité à temps incomplet à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2019 pour 6 mois.

La rémunération sera fixée à l'échelle C1 - 3^{ème} échelon. Indice brut 351, indice majoré 328

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2019.

Monsieur Pascal BLONDIN sera recruté sur ce poste.

Marché communal

Monsieur le Maire présente la situation du marché du vendredi ainsi que la proposition de Mr DELAMARRE, placier.

Mr DELAMARRE, ancien employé de la société « les fils de Madame GERAUD » envisage de créer une micro-entreprise qui lui permettra d'assurer la fonction de placier pour la commune et est venu présenter les grandes lignes de son projet le 8 février aux élus.

Il propose de facturer à la commune, des interventions au forfait de 55€ + une rémunération de 10% sur les encaissements réalisés par vendredi (temps de présence de 7h00 à 11h environ).

Dans ce cadre une régie doit être créée par la commune.

Son travail consiste à :

Faire respecter les emplacements,
Contrôler les métrages,
Contrôler les papiers réglementaires,
Gérer les problèmes,
Autoriser les forains à s'installer,
Encaisser les droits de place.

Les élus lui ont rappelé que des échanges permanents avec la commune pour le bon fonctionnement du marché sont nécessaires (autorisation ou refus de forains).

Monsieur le Maire rappelle que le marché de Vailly a à la fois un rôle économique et social dans la vie du village et qu'il est primordial de le conserver.

Les élus s'interrogent sur le mode de gestion : Faut-il augmenter les tarifs ? Facturer l'électricité ? Trouver un autre placier ?

Mr Géo CHIRITescu demande si une personne de Vailly ne pourrait pas assurer la fonction de placier pour faciliter la gestion du marché et diminuer le coût pour la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il faut quelqu'un de professionnel et formé au travail de placier pour assurer la pérennité ainsi que le développement du marché.

Afin de finaliser la réflexion, de nouveaux éléments seront demandés à la société « les fils de Madame GERAUD » ainsi qu'à Mr DELAMARRE.

Le conseil décide de valider la création d'une régie de marché dans un premier temps.

N° 2019-002 – Création d'une régie pour le marché communal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'en raison du changement de gestion du marché communal, il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et redevances, à compter du 1^{er} avril 2019.

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 4 février 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

N° 2019-003 - Avenant n°2 à la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune est liée par convention au Conseil départemental du Cher pour l'assistance technique en matière d'assainissement collectif depuis le 29 avril 2015.

L'Assemblée est informée que le Conseil départemental propose de prolonger la convention d'une année afin de prendre en compte la révision du décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007. Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 qui a pour objet de modifier l'article 2 concernant la durée de la convention initiale de 4 à 5 ans.

Après délibération, le Conseil municipal valide l'avenant n°2 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Demande bail de chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande formulée par Monsieur GROUZELLE Dany de pouvoir chasser sur des terrains communaux.

Sa demande porte sur les parcelles cadastrées C n°0500 « La Maladrie » et C n°0519 « Le Claudis Perriot » soit 8 ha 49 a 67 ca.

Après discussions et débats sur ce sujet Mr le Maire soumet au vote cette demande.

Le résultat est : 6 non et 3 oui.

Mr GROUZELLE sera informé par Monsieur le Maire de ce refus.

Comité des Fêtes

Monsieur le Maire donne lecture des courriers du président du comité des fêtes de Vailly concernant l'installation des chapiteaux sur différents sites, la mise à disposition des infrastructures du « Gros Bain » ainsi qu'une demande de participation financière pour le feu d'artifice.

Les élus valident ces demandes (la participation financière sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2019) et un courrier sera adressé à Mr KRANTZ en ce sens.

Participation à un voyage scolaire

L'enfant, Noémie LEGROUX scolarisée au collège Gérard PHILIPPE d'Aubigny-sur-Nère et domiciliée à Vailly va participer au voyage scolaire en Angleterre du 28 avril au 3 mai 2019.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder d'aide financière au collège Gérard PHILIPPE pour ce voyage.

Point sur les travaux

Monsieur Serge FOURNIER, dresse le bilan des travaux en cours :

- Travaux Grande Rue : Marc GALLIOT a effectué le remplacement des grilles d'avaloirs.
- Travaux d'entretien des espaces verts : Mr NOUFFERT a été rencontré pour obtenir un devis concernant les tontes et l'entretien de l'aire d'accueil ainsi que du stade.

Ecole

Monsieur le Maire présente les dernières informations fournies par l'Inspection Académique concernant l'école élémentaire et maternelle de Vailly.

Il rappelle qu'un RPI dispersé avec Barlieu et Concressault aurait été souhaité par ces communes mais cela aurait été au détriment de Vailly qui aurait dû fermer une classe. De plus, il est difficilement envisageable pour des parents de scolariser une fratrie sur trois sites différents alors que Vailly est au cœur du secteur des communes rattachées.

De même, les communes de Barlieu et Concressault ne souhaitent pas organiser un RPI centralisé à Vailly afin de conserver leurs structures.

Monsieur le Maire précise que l'intérêt de Vailly a été préservé et qu'aucune fermeture de classe n'est prévue pour la prochaine rentrée.

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

- Plan de mobilité

Monsieur Jean RICHARD informe l'assemblée de la réunion organisée par le syndicat, le jeudi 7 mars à Dampierre en Crot qui a pour but de définir *la mobilité de demain sur le Pays*.

Monsieur Jean RICHARD donne lecture du courrier présentant les réflexions à développer et souhaite savoir si les membres du conseil ont des idées ou des remarques à formuler.

Monsieur le Maire signale qu'il participera à cette réunion.

- SCOT

Monsieur Jean RICHARD signale également le séminaire « Diagnostic et enjeux 2040 » du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays Sancerre Sologne qui sera organisé le mercredi 27 février à Dampierre en Crot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.